

Unité Technique Départementale Labourd
DGA Patrimoine et Infrastructures Départementales

Date: 25 septembre 2026

**Accusé de réception de la demande d'arrêté de circulation et acceptation
ou rejet de la programmation du chantier**

Pour le Président du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques,

Vu la fiche de prévision de chantier du : 25 septembre 2026
de l'entreprise : **DEPARTEMENT 64**

Nature des travaux : **Réfection de chaussée**

Enregistrée sous le N° 2026/LAB/C 379

**RD 253 du PR 0+300 au PR 4+480
Communes de Guiche et Bardos**

Vu l'arrêté de police de circulation pour les chantiers courants pris par
Arrêté N° 2016/DGAPID/P001 **En date du 05 février 2016**

ATTESTE

La déclaration de chantier décrit dans la demande de l'entreprise



EST ACCEPTEE :les travaux pourront être réalisés : **du 30/09/26 au 09/10/26**



EST ACCEPTEE, sous les réserves et conditions particulières ci-après :



NE PEUT ETRE ACCEPTEE, pour les motifs suivants :

L'agrément est inscrit dans la programmation sous le n° 2026/LAB/C 379

Fait à BAYONNE le : 25 septembre 2026

Pour le Président du Conseil Départemental et par délégation
Le Chef de l'Unité Technique Départementale LABOURD


Philippe MAZAUD